

DÉSIGNATION PAR LE BINÔME DE CANDIDATS D'UN MANDATAIRE FINANCIER

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation et des élections
Service des élections

Nous soussignés,

Civilité : _____
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____
Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Adresse électronique :
_____ @ _____

Civilité : _____
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____
Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Adresse électronique :
_____ @ _____

candidats à l'élection départementale partielle du canton 10 – Perpignan V.

désignons comme mandataire financier pour cette campagne :

Nom : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____

conformément aux dispositions du code électoral.

Ce mandataire agira en notre nom et pour notre compte, en réglant les seules dépenses imputables à notre compte de campagne, et encaissera les recettes recueillies à cet effet.

Pour lui permettre de régler les dépenses avant le dépôt du compte de campagne, nous nous engageons à lui verser sur le compte bancaire ou postal spécifique les contributions personnelles nécessaires.

Vous trouverez ci-joint l'accord écrit de la personne désignée.

Fait à le

Signature 1 : _____

Signature 2 : _____

ACCORD DU MANDATAIRE FINANCIER

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation et des élections
Service des élections

Je soussigné(e),

Civilité : _____ Nom : _____ Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville: _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse électronique : _____ @ _____

accepte la fonction de mandataire financier qui m'a été confiée par :

1) M ____ Nom : _____ Prénom : _____

et

2) M ____ Nom : _____ Prénom : _____

1. candidats à l'élection départementale partielle du canton 10 – Perpignan V.

Cette fonction sera remplie en respectant les dispositions du code électoral et en particulier l'article L. 52-6. Je m'engage à ouvrir un compte bancaire ou postal unique et à remettre au binôme de candidats mes comptes accompagnés des pièces justificatives des dépenses et des recettes (liste nominative des dons des personnes physiques, contributions versées par les partis politiques, contributions personnelles des candidat(s), relevés du compte bancaire ou postal, copie des chèques remis à l'encaissement supérieurs à 150 €).

A ces comptes seront également joints les liasses de reçus-dons, même non utilisées, que la préfecture m'aura délivrées, à ma demande, en ma qualité de mandataire financier.

Ces comptes seront annexés au compte de campagne du binôme de candidats.

Je m'engage à clôturer le compte bancaire ou postal ouvert dès cessation de mes fonctions et au plus tard six mois après le dépôt du compte de campagne du binôme de candidats.

Dans le cas où le candidat ne déposerait sa candidature dans le délai imparti, je m'engage à restituer à la préfecture les liasses et à informer les donateurs que les dons pour lesquels des formules numérotées ont été distribuées n'ouvrent pas droit à un avantage fiscal, en application des dispositions de l'article 200 du code général des impôts.

Fait à le

Signature :